# Michel Dessuslemoustier,

Seigneur de Noirchin

fils (3° enfant [jumeaux]) de Henry et de Michelle de Peissant o (à Mons ?) 29.09.1518 [AGR Bruxelles, Fonds Gobart N° 88/10] + (à Mons ?) 14.01.1587, [+] Ste-Waudru

« 1587 ... Le 23 janvier E(tat) de gentilesse pour Mr de Noirchin 16 lb » ['Comptes des draps de morts de l'église Ste-Waudru à Mons – notes manuscrites de G. Descamps' (terminé le 23/01/1900), Maison Losseau, Mons.]

x (à Mons ?) (3 ou 13 juillet) 1544 [Gobart N° 88/10 : marié à l'âge de 27 ans]

## Anne Fourneau,

fille de Georges et de Jeanne le Sage

- + (à Mons?) 21.03.1577, [+] Ste-Waudru [C. du Sars]
- « Anne Fourneau fem(m)e à moy Michiel Des\(\beta(us)\)lemoust(ier)
- « est trépassée le xxje jour de mars a° 1577 ens\u00bb(uivan)t noël
- « 1576 adcause du datte q(uand) on a remis au premyer
- « jenvier.nouveau stil ou lieu de pâques
- « La p<sup>r</sup> année du stil nouveau a esté le premyer féb(vrie)r
- « ensβ(uivan)t noël 1575 p(ar) p(er)mission du Roy /. » [Archives de l'Etat à Mons, Archives de Famille, Liasse 397 - 5 (farde 48 n° 3) [Photo 6380 - page du chassereau de Michel DLM (1518-1587)

Erroné: + 20.03.1566 [L. Devillers, d'après J.B. Leclercqz]



**FOURNEAU** 

Ils firent leur avis de père et de mère le 18 mai 1575 (l'exécuteur en fut Jacques de la Croix époux de Marguerite Fourneau).

C'est probablement lui qui en 1567 offrit la verrière Dessuslemoustier-de Peissant à la collégiale Sainte-Waudru de Mons.

### dont:

- Jehanne **Dessuslemoustier** (...-/09.1583), x 1564 Jehan **Amand**, sgr de Nouvelles, de Marcq et d'Angy Chef-échevin de Mons en 1580.

Elle est dite fille aînée de Michel (Tableau – IMG\_6377)

- Marguerite **Dessuslemoustier** (...-1637), x 1570 Gilles **Vinchant**, sgr de la Haye
- Marc **Dessuslemoustier**, [ANB 1870]
- Henry **Dessuslemoustier** (1562-1613), 1x 1583 Marie **Ghodemart** 2x 1599 Jehanne **du Terne**

Echevin de la ville de Mons en 1550, 1557, 1558, 1562, 1563, 1569/70, 1577 [de Boussu] Massard de Mons du St-Rémy 1558 au St-Rémy 1559

Le 27.09.1557, il assista comme membre du conseil de la ville de Mons à l'Assemblée des Etats de Hainaut, tenue à Saint-Ghislain à cause que la peste sévissait à Mons. Lors de cette assemblée, le roi Philippe II fit demander aux députés "d'aviser moyen afin de déscharger son domaine dont sa majesté se trouvoit arriérée de neuf millions" [Saint-Genois, Monumens Anciens, tome 2, p. ...]

Le 1 août 1578, il est témoin à l'avis de père et de mère de son neveu Philippe Franeau et de Jeanne François. [La Belgique héraldique, t. 4, p. 312]

En 1579, malgré les circonstances défavorables, il sollicite avec d'autres magistrats de la ville, l'autorisation d'introduire l'art typographique à Mons. L'autorisation fut accordée par des lettres patentes de Philippe II, datées de Maestricht le 14 janvier 1580, mais ne fut apparemment pas transmise aux édiles de la ville de Mons. [H. Rousselle, *Annales de l'Imprimerie à Mons*, (Mons, 1852), p. 41 – cf. ci-dessous]

Michel DLM serait inhumé à Sainte Waudru, où « derrière le cœur sur une pierre » on pouvait lire l'inscription suivante : « Chi gist le corps d'honorable homme michel Dessus le moutier seigr de Noirchin, décédé le 14 janvier l'an 1587, et peu plus bas Damoiselle anne fourneau, fille de Georges, seigr de Caumont, son épouse laquelle trespassa le 21 mars l'an 1577. R.I.P. »

[Casimir de Sars de Solmon, Recueil de généalogies, Bibl. Municipale de Valenciennes, Ms 812, p. 189]

L. Devillers, Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons (1858) :

D'un recueil d'épitaphes fait par J.-B. LECLERCQZ, en 1787 (manuscrit de notre bibliothèque publique n.° 2,579).

N.º 195.

« Cinquième chapelle, à droite.

Au devant de cette chapelle repose le corps de honorable personne Michel Dessus le Moustier s' de Noirchin decedé le XIIIIº janvier XV°IIIIXX sept, et peu plus bas dale Anne Fourneau fille de George s' de Caumont son espeuse laquel est trespassée le xxº mars xvº soixante six. Priez Dieu pour leurs ames.

La date se rapportant à Anne Fourneau est erronée.

## **Documents:**

Bien que mentionné dans l'Inventaire des Archives de la famille Gobart, le fonds ne contient aucun document personnel se rapportant à Michel Dessuslemoustier ou à son épouse Anne Fourneau.

AGR Bruxelles, Fonds Gobart N° 88/10

- « Le iije enfans desdit
- « conjoint feut un fils
- « appelle Michiel parrin feut

```
« augustin et mestre nicaises

« corbau marin La vefve Jan

« de la Croix et la feme

« arnould du moullin

« Ledit Michiel salia de

« mariage age de xxvij ans

« a la fille georges Florens.

« Sr de cau[...?]

« Ledit Michiel moureut

« le xiiij* janvier 1587 Dieu

« en ait Lame

...

« Les deux enfans fures

« d'une portés de achouchement

« ne le xxix septembre

« xv<sup>C</sup> xxviij
```

Archives de l'Etat à Mons – Archives de Famille - Liasse 397 - 5 (farde  $48~n^\circ$  3) Photo 6380 - page du chassereau de Michel DLM (1518-1587)

Mon père que Dieu p(ar)doing Henry Desβ(us)lemoustie est mort le 5<sup>e</sup> juillet 1564 p(our)quoy fault q(ue) le testament acquictz les rentes escheues à la St Jehan 1564 du noël ne scay le scayoir.

Mon frère Simon est mort le  $17^e$  aoust 1570 /. Mon frère Charle le  $11^e$  juing 1574 /

Anne Fourneau fem(m)e à moy Michiel Des $\beta$ (us)lemoust(ier) est trépassée le xxj<sup>e</sup> jour de mars a° 1577 ens $\beta$ (uivan)t noël 1576 adcause du datte q(uand) on a remis au premyer jenvier nouveau stil ou lieu de pâques La p' année du stil nouveau a esté le premyer féb(vrie)r ens $\beta$ (uivan)t noël 1575 p(ar) p(er)mission du Roy /.

Mon frère Bertrand est trépassé le xxviij<sup>e</sup> juing 1579 à Ath

Le 18e juing 1581 mon frère Jehan Desßlemoustier est trépassés que dieu ay l'âme / A Mons /.

## Sceaux:

L'empreinte par moulage du sceau de Michel Dessus le Moustier, seigneur de Noirchin, homme de fief du comté de Hainaut, 1575, est conservé aux Archives Générales du Royaume, R. Laurent, Collection de moulages de sceaux, sous le numéro d'inventaire « I 347 - 2153 ».

L'original qui se trouvait aux Archives de l'État à Mons, chapitre de Saint-Germain à Mons, fut détruit en 1940.

Ce sceau portait la mention : « S MICHIEL DESS LEM\* S\* DE NOIRCHIN »



18372 Empreinte de sceau de Michel Dessus-le-Moustier, homme de fief de Quévy le Petit, sgr. de Noirchin, 1576 (Archives appartenant à M. Maus)

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume - I 347 - 18372



Facsimile du sceau de Michel Dessus-le-Moustier, 1576.

## **Sources:**

Baron Isidore de Stein d'Altenstein, Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1870.

p. 106

V. Michel Dessuslemoustier, seigneur de Noirchin après son frère, chef échevin de Mons, épousa le 3 juillet 4544 Anne de Fourneau, fille de Georges, seigneur de Caumont (oncle de Jean de Fourneau, seigneur de Bajenrieux, prévôt de Mons), et de Jeanne le Sage. Leur avis fut fait le 48 mai 4575 à leurs enfants:

# **PUBLICATIONS**:

Annales de Cercle Archéologique de Mons, tome II (Mons, 1859)

pp. 105 à 120 : Léopold Devillers, Du grand escalier de l'église Sainte-Waudru, à Mons.

p. 108, note 3:

Extraits du compte de la fabrique pour 1571 :

Le plan de la tour (de même qu'à Saint-Rombaut de Malines') présente, au bas du portique, un escalier de six marches, bornées par les deux contre-forts de face et présentant une saillie en angle obtus. Mais là encore ce plan ne fut pas scrupuleusement suivi.

Ce ne fut, du reste, qu'à la fin du xvire siècle que l'escalier dont il s'agit, fut construit.

Dès 1571, Jacques Du Brœucq avait fait « aulcuns patrons servantes aux montées et portes, pour monter cy-après à icelle église madame Saincte-Waldrud, par le grand portal<sup>3</sup>; » mais le chapitre se borna alors à faire redresser le cimetière vers la rue des Repenties et à l'entourer d'une muraille : c'est ce que l'on voit par les articles du compte de la fabrique, que nous publions en note<sup>5</sup>.

- <sup>4</sup> Voir le fac-simile du plan de la tour de Sainte-Waudru publié, en six feuilles, par M. R. Chalon (Bruxelles, A. Van Dale, 1844). Le Roy, Brabantia sacra et profana, grav. de la tour de Saint-Rombaut, à Malines. Schayes, Histoire de l'architecture en Belgique, t. 11, p. 206.
- <sup>2</sup> Compte de la fabrique pour l'année 1571. Du Brœucq reçut de ce chef la modique somme de 8 livres.
  - 5 Extraits du compte de la fabrique pour 1571 :
- « A Pol Moreau, Pierre Nentin, massons, Michiel Dessus le Moustier et Philippes Lambert, pour avoir esté à Frameries viziter une kerière de pierres pour savoir sy elle estoit bonne pour faire boutey pour le grand mur du costé vers lerpentize\*, a esté payet pour despence faicte par ledit Pol Moreau, Pierre Nentin et aultres audit Frameries, la somme de luij s.»
- « A Ghuys Hanet, pour huyt mille de briques que il a vendu et livret pour les ouvraiges du grant mur du costé vers lerpentize, au pris de lxviij s. chacun millier: xxvij l. iiij s. »
- (Suivent des dépenses saites pour journées d'ouvriers tailleurs de pierre d'Écaussines, (ravaillant au mur dessous le grand portail).
- « A Jacques Jonart et ses serviteurs, pour pluiseurs journées par luy employées de avoir thirez les terres quy estoient en reste sur les rues du costé vers lerpentizes et les mettre allencontre du nouveau mur, la somme de . . xij l. »
- « A Anthoine Buteur, marchant de briques, pour xiij mil chincq cens de bricques à luy heues pour les ouvraiges de ladite église et pour le grant mur du costé vers lerpentize : xlix l. vj s. »
- \* Le rue des Repenties, ainsi appelée depuis l'établissement en cette rue, du couvent des filles de la Madelaine ou Repenties, en l'année 1485, et précédemment rue de Saint-Nicolas.
- « A Pol Moreau, Pierre Nentin, massons, Michiel Dessus le Moustier et Philippes Lambert, pour avoir esté à Frameries viziter une kerière de pierres pour savoir sy elle estoit bonne pour faire boutey pour le grand mur du costé vers lerpentize\*, a esté payet pour despence faicte par ledit Pol Moreau, Pierre Nentin et aultres audit Frameries, la somme de lxij s.»

Ch. Poplimont, La Belgique Héraldique, tome IV (Paris 1866),

pp. 277 et suivantes : Franeau de Gommegnies

p. 312 Michel

Hippolyte Antoine J. Rousselle, *Bibliographie montoise - Annales de l'imprimerie à Mons depuis 1580 jusqu'à nos jours*, Mons 1852

<sup>\*</sup> Lerpentize : La rue des Répenties.

Cependant, hâtons-nous de le dire, malgré ces circonstances défavorables, l'autorité municipale prit une noble initiative, et. des l'année 1579, elle sollicita de Philippe u l'autorisation d'introduire l'art typographique à Mons. Transcrivons ici, comme un hommage à leur mémoire, les noms de ceux qui composaient à cette époque la magistrature communale : Louis Alauwe, Jean Amand, Jean Ansseau, Gilles Bocquet, Louis Bourguignon, Guillaume Caudrelier, Jean De Gevrey, David De Haulchin, Philippe Delabarre, Simon Delabarre, Gilles De Masnuy, Jean Dervillers, Toussaint Dervillers, Michel Dessus-le-Moustier, Jean Dufosset, Quintin Dupret, Jérôme Francois, François Gaultier, François Godin, François Hallet, Jean Hallet, Martin Hallet, Jacques Hanot, Quintin Legrand, Jean Le Mesureur, Gabriel Le Roy, Antoine Longhehave, Louis Mainsent, Laurent Monissart, Arnoul Moreau, François Pieron, Jacques Placquet, Gilles Pottier, Jean Resteau, Gilles Vinchant, Louis Vivien. L'autorisation fut accordée par des lettres patentes de Philippe II, datées de Maestricht le 14 janvier 1580. et ainsi concues:

# Inventaire analytique des archives des états de Hainaut

Par Léopold Devillers, 1884



p. cliii

APPENDICE.

cut

échevins ; Jean Bourdon et Uramer de Traheguies, membres du conseil ; Jacques Vivien et Séverin franchois, pensionnaires, et Claude Françau, greffier. Le s<sup>er</sup> de Molembaix, gramb bailli de Hainaut <sup>a</sup>, préside l'assemblée. La proposition faite de la part du Roi, de lever le centième des biens immeubles et le cinquantième des biens meables, donne lieu à de longues discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de cent mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui sersient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été » bruslé, mengié, pillié et gasté ». La ville de Mous se

Séverin François, conseiller et avocat de cette ville; de la part de la ville d'Enghien, Jean Mesureur et Philippe Petit. Rapport de co qui a été fait et proposé aux états généraux tenus à Valenciannes.

7° reg. des consaux de Mons, fol. 359 v°. — Compte de Laurent Monissart, massard de Moes, de la Saint-Romi 1536 à la Saint-Remi 1557, fol. vigixx iij. — Compte de massard d'Enghien.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons: Michel Bessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Uramer de Trabegnies, du conseil,

discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de cent mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui seraient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été a bruslé, Compte du massard d'Enghien

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut. à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons: Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Mous-

échevins ; Jean Bourdon et Ursmer de Trahegnies, membres du conseil ; Jacques Vivien et Séverin Franchais, pensionnaires, et Claude Francau, greffier. Le se de Molembaix, grand bailli de Hainaut', préside l'assemblée. La proposition faite de la part du Roi, de lever le centième des biens immeubles et le cinquantie me des biens meubles, donne lieu à de longues discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de ceut mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui sersient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été = bruslé, mengié, pillié et gasté +. La ville de Mons se range à cet avis.

7º reg. des consaux de Mons, fol. 525. - Compte précisé du massard de Nous, fol. casia.

6 juillet. Assemblée des états de Ruinzut, à Mons, à l'effet de trouver les moyens de payer la somme de cent mille florins accordée au Roi. La ville de Mons \* déclare vouloir rester unie sux nobles." nour la répartition de ladite som-Pour la repartition de ladite somme

Séverin François, conseiller et avocat de cette ville; de la part de la ville d'Eughien, Jean Mesureur et Philippe Petit. Rapport de ce qui a été fait et proposé aux états généraux tenus à Valenciennes.

7º reg. des consaux de Mons, foi, 339 v°. — Compte de Laurent Mosfesart, massard de Mons, de la Saint-Remi 1336 à la Saint-Remi 1337, foi, viijax iij. — Compse du massard d'Enghien.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons: Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Ursmer de Trahegnies, du conseil, Séverin François, peusionnaire, et Claude Franeau, greffier. Cette assemblée se tient en la ville de Saint-Ghislain, à cause que la poste sévit à Mons. Le Roi fait demander nux états d' « adviser moyen atin de deschergier sa " demaine, dont sa Majeste se trouvoit ariérée " de noef millions rue muss m. ve t. l. vs s. s. Il est résolu d'accorder le dixième denfer des

biens immeubles et le vingtième des pensions, si les états des autres provinces l'accordent.

7e reg. des consaux de Mons, fol. 563. — Compte précité du massard de Mons, fol. viij" iij v°. 1558. 1557.

23 godt. Assemblée des états de Huinaut, à Saint-Ghislain, à Inquelle assistent : de la part de la ville de Mons, Georges de la Catteire,

échevin, Ursmer de Traheguies, du conseil, et

bonnes villes du Hainaut en la maison de la paix, à Mons, afin de délibérer sur la demande faite aux états généraux par le Roi, d'une aide anuselle de 800,000 livres, de quarante gros la livre, durant neuf ans. Voici sur quelles bases cette somme avait été répartie :

Brabant. 206,666 l. 13 s. 12 d. Flandres, 266,666 l. 13 s. 4 d.

 Le comte de Labsing ayant donné sa démission de grand boilli le 16 mars 1956, Jean de Lannoy, baron de 27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons : Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Ursmer de Trahegnies, du conseil, Séverin François, pensionnaire, et Claude Franeau, greffier. Cette assemblée se tient en la ville de Saint-Ghislain, à cause que la peste sévit à Mons. Le Roi fait demander aux états d' « adviser moyen affin de deschergier sa

« demaine, dont sa Majesté se trouvoit ariérée « de noef millions iij° iiij<sup>xx</sup> m. v° L 1. vj s. ».

Il est résolu d'accorder le dixième denier des biens immeubles et le vingtième des pensions, si les états des autres provinces l'accordent.

7e reg. des consaux de Mons, fol. 563. — Compte précité du massard de Mons, fol. viij" iij v°. 1558. 1557.

23 août.. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent : de la part de la ville de Mons, Georges de la Cattoire, échevin, Ursmer de Trahegnies, du conseil, et

1. Le comte de Lalaing ayant donné sa démission de grand bailli le

23 godt. Assemblée des états de Huinaut, à Saint-Ghislain, à Inquelle assistent ; de la part de la villo de Mons, Georges de la Catteire, échevin, Ursmer de Traheguies, du conseil, et

Le comic de Labsing ayant donné sa démission de grand boilli le 16 mars 1556, Jean de Lannoy, baron de

bonnes villes du Hainaut en la maison de la paix, à Mons, afin de délibérer sur la demande faite aux états généraux par le Roi, d'une aide annuelle de 800,000 livres, de quarante gros la livre, durant neuf ans. Voici sur quelles bases cette somme avait été répartie :

Brabant. 206,666 l. 13 s. 12 d. Flandres. 266,666 l. 13 s. 4 d.

naut, à Mons, à laquelle assistent, de la part des bonnes villes : Jean de Gevrey et Michel Dessus-le-Moustier, échevins, Antoine de la Croix, seigneur de la Motte, et Louis Corbault, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard, a avecq ceulx des aultres

- dernier de ce mois, sinon que sera force sux provinces
   particulières de soy pourveoir. Nous sommes thombez « de cest advis, et que cependant on polra adviser et equ-
- cepvoir les articles soit pour la généralité ou pour la
- « particularité. Ceulx de Dousy pareillement, quy eu « particulier ont absolutement résolu de passer oultre, sy
- « la généralité n'y vocit entendre. Geutx de Lille, à quoy nez ceulx d'Orchies, n'ont ries

naut, à Mons, à laquelle assistent, de la part des bonnes villes : Jean de Gevrey et Michel Dessus-le-Moustier, échevins, Antoine de la Croix, seigneur de la Motte, et Louis Corbault, membres du couseil. François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard, \* avecq ceulx des aultres villes. - Les députés d'Enghien sont Georges

« ligence, et l'avoir conclue et schesvée en-dedens le « deruier de ce mois, sinon que sera force aux provinces

- « particulières de say pourveoir. Nous sommes thambes
- de cest advis, et que expendant on poles adviser et con - expresir les articles solt pour la adméralité ou nour la
- « particularité. Coulx de Bousy pareillement, quy eu
- » particulier ont absolutement résetu de passer oultre, sy
- » la généralité n'y voet entendre. Geu's, de Lille, à quey
- « se sont conformez ceuls d'Orchies, n'ont riens résolu ; e au contraire, out requis on on hexpeille riens attempter

p. clxxxiii

çois Gaultier, ponsionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard de cette ville. Le député de la ville d'Enghien est Jacques Coulturier.

P' reg. des roussux de Mons, fol. iije iij. — Gempte du maseard d'Enghien, du t+: lévrier 1578 au 31 janvier 1579, fol. exv y\*.

6 et 7 mai, a Estatz terms en la ville de Mons.

- i. Et non de Bernisseri, sinsi qu'on l'a imprimé dans la Chronotogie des pentits hommes reque à le Chembre de la redécese, p. 45, è col. Le seigneur de Mereinsart était S. de Martigny.
- 2. Aubry. 3. Laccelot de Peissant, écuyer, seigneur de la Haye.
- 4. Jacques de la Craix et Michel Dessus-le-Moustier. échevins, Quintin du Pret et Louis Corbault, membres du

### p. clxxxiv

échevins, Buintin du Pret et Louis Corbault, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffler, et Gui Vivien, massard. — 9º reg. des conseux de Mons, fol. fijo fijiva xv-jijo jijivaxvij.

6. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Monstier,

lippe du Mont, seigneur de Rampemont, et Jacques de la Croix, écayer, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gul Vivien, nassard. — 9º reg. des consaux de Mons, foi liije xix vo-line atiin, inje alia-iinje kij.

5. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Moustier, échevies. Quintin du Pret et Louis Corbault, membres du ecnerus, quantu de Pret et cons corpanii, membres du conseil, François Guillier, pensionaire, Jean de Havines, greffler, et Gai Vivica, massard. — Preg. des consaux de Mons, fol. ilje ilijex xv-ilje [lijexxvij]. 6. Jacques de la Croix et Michel Densos-le-Mountier,

8. Jean d'Offeguien et Louis Corboult, échevins, Phifione du Mont, seigneur de Bampemont, et Jacques de la Craix, scayer, membres du conseil, François Gaultier, pensionaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard, --- 9° reg. des consaux de Mons, fol. liijó six pe-lige xiiri, iiije xiis-iirje biq.

## Inventaire analytique des archives de la ville de Mons

Compilé par Léopold Devillers Archives de la ville de Mons, 1884

p. 138

fils Jacques Franceman, marchand à Anvers, d'une part, Nicolas Corrosty, Jean Durant, Humbert le Francq, David Longhet, David Ghoret, Michel Dessus-le-Moustier et Jean Galopin,

p. 175

confiee a " deux bons personnanges" ". Jacques zimana et Michel Dessus-le-Moustier furent nommés massards; ils présentèrent leur premier compte, le 13 mai 1560, pour le terme de la Saint-Remi 1558 à la Saint-Remi 1559.

avoir reçu, " par forme et manière de namptissement, " de Jacques Amand et de Michel Dessus-le-Moustier, massards de cette ville, la somme de 465 livres 11 sols 3 deniers tournois, " venant et procédant des exécuteurs du testament feue demoi-

## **Annales**

du Cercle archéologique de Mons, 1892

p. 193

- « Preus au bois, ayant eu espouse damoiselle Anne Fourneau,
- « leur sœur, enfans, ont mis cette mémoire par l'adresse de
- « Lambert Masnuy, escuyer, s' de la Tenre, etc., leur oncle.
- « Priez pour eux. »
- I a management una cotto li
- «..... escuyer, sr de St-Remy,
- « Preus au bois, ayant eu espouse damoiselle Anne Fourneau,
- « leur sœur, enfans, ...

François Colette, Histoire de Mons, épisode 55 : Coup de loupe sur le quartier de la Grand Rue.

- « Marchand de vin
- « A la rue Samson, l'ancienne voie des Moustiers, on dénombre un marchand de vin, Anthoine de le Tenre et le verrier Eve qui exécute encore à cette époque des vitraux pour la collégiale. A l'hôtel de Naast, à quelques pas réside encore l'archevêque de Cambrai en exil. Il partage l'ancienne résidence comtale avec Michel Dedessuslemoustier, conseiller à la Cour qui a transporté là le siège de ses audiences en raison de la ruine du château. »

## **Bibliographie:**

A. Gosseries, Monographie Archéologique & Historique du Village de Noirchain, Mons 1897.

L'auteur se réfère au manuscrit *Généalogies bourgeoises de Mons* de la Bibliothèque publique de la ville de Mons et cite page 40 :

VI. Michel Dessus-le-Moustier, seigneur de Noirchain, naquit en 1518 et mourut en 1587. Il fut échevin de Mons en 1550, 1557, 1558, 1562, 1563, 1569, 1570 et 1577. Il assista, comme membre du Conseil de cette ville, à l'assemblée des Etats du Hainaut tenue, le 27 septembre 1557, à Saint-Ghislain, à cause de la peste qui sévissait à Mons. Dans cette assemblée, le roi Philippe II fit demander aux députés « d'adviser moyen afin de deschergier sa domaine dont Sa Majesté se trouvoit arrière de noef millions III<sup>c</sup> IIIJ<sup>xx</sup> m. V<sup>c</sup> L Livres, VJ s. » Il avait épousé, en 1544, Anne Fourneau, fille de Georges et de Jeanne Le Sage. Il fit son avis le 18 mai 1575, mourut le 14 janvier 1587 et fut enterré dans la 5<sup>e</sup> chapelle, à droite de la carolle, en l'église S<sup>te</sup> Waudru, à côté de sa femme, décédée le 20 mars 1566. Il eut pour enfants :

- 1° Jeanne Dessus-le\_moustier, ci-après (A):
- 2° Marguerite Dessus-le-Moustier, ci-après (B);
- 3° Henri Dessus-le-Moustier, ci-après (VII);

François Vinchant, Annales de la province et comté du Hainaut: contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César, jusqu'à la mort de l'infante Isabelle, Tome 5<sup>e</sup> (Mons, 1852)

#### 1590.

Environ le mois de may, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays – Bas, fit son entrée en la ville de Mons et fut honorablement reçu du magistrat et bourgeoisie de ladite ville. Il tint illec sa cour en l'hostel de Naast si long-temps que la ville de Tournay fut reprise sur les François. Son secrétaire, le seigneur Cosmo, estoit logé en la maison de Michiel Dessulesmoutier, seigneur de Noirchain, mon grandpère maternel. La cour et résidence de ce prince apporta d'un costé du profit à la ville pour le fait de la marchandise; mais d'autre costé elle occasionna un malheur en ce que plusieurs filles furent débauchées, en sorte que pour divertir leurs lubricités (je parle des publiques), elles furent contraintes, tant en y avoient-ils, de payer toutes les semaines quelques deniers au maistre des haults œuvres; ce que depuis le magistrat retracta et augmenta les gages dudit maistre.

Fut faite en la ville de Mons, à la requeste de Jaspar Hanno, abbé d'Haulmont, une solemnelle translation des ossements du corps de saint Marcel, pape et martyr, par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, lequel transmit lesdits ossements en une nouvelle chasse, présent le clergé et autres notables personnages. Ces ossements furent autrefois donnés et placés en l'abbaye dudit Haulmont par saint Vincent, comte de Haynaut.

Le 20 décembre, pour éviter désormais tout desbat et différend entre les églises et clergé de sa province, messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, détermina par sentence définitive, rendue à Mons en Haynaut, que l'évesque de Tournay doit préaller l'évesque d'Arras, et par mesme moyen tous les autres de ladite province.

Numérisé par Google

Mai 1590 : Seigneur Cosmo, le secrétaire du gouverneur général des Pays-Bas Alexandre Farnèse, logé à la résidence des Dessuslemoustier à Mons, transforme celle-ci en véritable lupanar.